



AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11  
 AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11  
 AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11  
 AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:  
 Nom, Prénom: Billiaux  
 N° de TVA: .....  
 ou n° de la carte d'identité: .....  
 Distributeur: EBL  
 Compteur: n°: ..... index: .....  
 Type de comptage:  jour -  bihoraire -  nuit - .....  
 RAPPORT n°: B733 0965  
 Membre n°: .....  
 Installation: Nom: .....  
 Adresse: 134 rue Haute Basse  
5310 LIERNU  
 Date de visite: 05/08/2029  
 Propriétaire ou Mandataire: Tél.: .....  
 Nom, Prénom: .....  
 Adresse: .....  
 Demandeur: .....

Type de visite:  270  271  276 RGIE Nature de l'installation:  Nouvelle  Extension  Modifi.  Existante  Temporaire  
 Contrôle sur base des prescriptions du:  RGIE: art.  86  87  88  95  RGPT

Installation conçue pour la tension de mono V, AC, Protection branchement: PA40 A Type: N.P.  
 Description du branchement: Sur au Néon Type câble: EXVB Section: 4 x 6 mm<sup>2</sup>  
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm<sup>2</sup> Nbre de tableaux: ..... Nombre de circuits terminaux: .....  
 Type de prise de terre: bonne Résistance de dispersion: 1,5 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Sur schémas</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

NEANT

Le différentiel général est - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 05/08/2029 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.  
 L'INSTALLATION - EST - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)**

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

IDEG  
10102104  
PE

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le .....

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: .....  
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général  
 Nom, N° Agent, Signature

PAWLK M.  
 Inspecteur  
 n° 1733